

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emeline Fortier-Cliche](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b08cd72872efae69e4886941>

Date d'obtention : 2022-10-05 15:53:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut toujours parler à l'auteur du signalement puis à la victime et compiler des traces/preuves écrites des événements.

Il faut ensuite faire l'évaluation de l'accident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Il faut ensuite demander à la victime s'il y a d'autres jeunes impliqués dans l'incident pour pouvoir aller chercher les informations auprès de ces jeunes.

Suite à ce qui est mis en lumière, il faut rencontrer l'instigateur pour avoir sa version des faits (ou si malveillant, il faut cesser l'intervention, confisquer le téléphone et contacter le policier école).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut toujours s'armer de prudence dans ces interventions, ne pas sauter d'étapes et aller chercher le plus d'informations possibles auprès des personnes impliquées afin de stopper rapidement la propagation des images de nature pornographique (protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La validation des informations auprès des témoins, de la victime et de l'instigateur puisqu'en aucun cas, il ne faut voir les images dont il est question. Il faut aussi bien identifier les intentions de l'instigateur afin d'intervenir selon les bonnes limites légales.